



L'organisateur du salon du cheval condamné

Rubrique : actualités - Date : mercredi 23 février 2005

L'AFP informe que l'organisateur du Salon du cheval 2002 et le concessionnaire du parc des expositions de la porte de Versailles à Paris ont été condamnés pour avoir enfreint la loi Evin protégeant les non fumeurs dans les lieux publics. L'agence précise que le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné solidairement la société d'exploitation du parc des expositions et la société organisatrice du salon à verser un euro de dommages et intérêts au comité national contre le tabagisme qui avait fait constater par huissier que « de nombreux visiteurs et exposants ont fumé dans l'enceinte du salon ».